

## **Paiement du dividende france télécom au titre de l'exercice 2007**

L'Assemblée Générale de France Télécom a voté le 27 mai 2008 en faveur du versement d'un dividende de 1,30 euro par action.

**Dans le cadre du PEG**, chaque action détenue le 28 mai au soir, dans les fonds France Télécom Actions, France Télécom Actions 2005 et dans le compartiment FT Classique 2007 du fonds Orange Success 2007 donnera droit à ce dividende.

- **Si vous êtes porteurs de parts D** (« dites » de Distribution) dans ces différents fonds, le dividende, diminué de 11% de prélèvements sociaux (les prélèvements sociaux sur les revenus de dividendes versés à l'actionnaire sont prélevés à la source depuis le 01/01/2008), vous sera **versé sur votre compte bancaire ou postal** à compter du 6 juin 2008.
- **Si vous êtes porteurs de parts C** (« dites » de Capitalisation) dans ces différents fonds le 28 mai au soir, le dividende versé le 3 juin 2008 entrainera **la création** et l'attribution à votre profit **de parts supplémentaires** dans le fonds France Télécom Actions. Ces parts auront la même date de disponibilité que celles des parts C que vous détenez dans le ou les fonds France Télécom Actions et ou FT Classique 2007 concernés. Ainsi, si vous détenez des parts d'échéances différentes (ex : 04/2009, 04/2010...), vous visualiserez à compter du 10 juin dans votre espace personnel **CREELIA** une création de parts sur chacune de ces échéances au titre du dividende.

**Rappel** : si vous n'avez pas demandé sur le site de CREELIA avant le 27 mai à minuit à bénéficier de la distribution des revenus, les parts que vous déteniez dans ces fonds sont restées par défaut des parts de capitalisation (parts C).